



FORMATION EN PRÉSENTIEL

DEVENIR FORMATEUR PRAP 2S (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL)

Dernière mise à jour le 04/03/2026.

OBJECTIF

Mettre en oeuvre des formations d'acteur Prap 2S (Sanitaire et médico-Social) dans le cadre d'un projet d'établissement.

Objectifs pédagogiques

- Élaborer et animer un projet de formation-action Prap intégré à une démarche de prévention dans un établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique, intégrant l'accompagnement

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable d'observer et d'analyser des situations de travail dangereuses
- Etre capable de concevoir un projet formation PRAP
- Etre capable de concevoir, d'animer et d'évaluer une action de formation PRAP
- Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

PUBLIC CONCERNÉ

Formateur d'organisme de formation ou d'établissement.

Tarif	3000 € HT par participant
Réf.	FO PRAP 2S
Contact	0950412583 contact@fipsformation.fr www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription),
 - disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression,
 - si possible avoir participé à une formation d'acteur Prap 2S et avoir obtenu le certificat correspondant,
 - idéalement posséder un diplôme et/ou une expérience professionnelle en lien avec la certification visée.
- Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation d'un formateur Prap au sein de sa structure et du déploiement de ses actions, il est primordial que celle-ci soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

FIPS - N° SIRET 80976799900026 - RCS EVRY - Code APE 85.59A - 75 rue romain rolland 91550 PARAY VIEILLE POSTE FRANCE - Tél. : 0950412583 - contact@fipsformation.fr - www.fipsformation.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11910679091 auprès du/de la DIRECCTE IDF.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



Il est également indispensable que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application en établissement. - Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

En INTRA ou INTER entreprise selon la demande

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

OUI



Niveau

niveau V



Modalité

Présentiel



Effectif par session

5 mini > 10 maxi



Durée

98 heures / 14 jour(s)



PROGRAMME

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés du secteur 2S.
- Enjeux de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

Compilation stages RFFST 2024

64

- Mise en oeuvre d'une démarche intégrant :
 - o les déplacements naturels,
 - o l'évaluation de l'environnement, des capacités de la personne aidée et des risques en fonction du déplacement à réaliser,
 - o les modalités d'assistance,
 - o les aides techniques adaptées.

LES PLUS

Formation permettant de former les salariés du secteur appuyée sur une vraie démarche.



INTERVENANT(S)

Formateur de formateur PRAP 2S certifié
par l'INRS

ÉVALUATION

Conception et animation d'une séquence de formation PRAP, Conception et mise en oeuvre d'une épreuve certificative de l'acteur sur un accompagnement de la mobilité. Le candidat disposera d'1 heure 30 pour rédiger individuellement un scénario de déplacement tiré au sort. Il devra le mettre en oeuvre avec l'aide d'au moins deux autres participants (l'un jouant le rôle de l'accompagnant et l'autre celui du bénéficiaire), procéder à l'évaluation de l'acteur et lui restituer le résultat. Il remettra son scénario écrit au formateur de formateurs en amont de son passage ainsi que la grille certificative de l'acteur une fois remplie. Il disposera de 20 minutes pour préparer la situation d'accompagnement, évaluer l'acteur et justifier son évaluation. 10 minutes seront ensuite consacrées aux échanges avec l'auditoire., Mise en oeuvre et argumentation d'un accompagnement de la mobilité. Le candidat tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne. Il devra mettre en oeuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée, selon la démarche ALM. Dans un second temps, il présentera et argumentera son accompagnement, en s'appuyant sur le schéma décisionnel. Il disposera de 20 minutes de mise en situation et d'argumentation, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire., Présentation d'un projet de formation réalisé pendant l'intersession, Réaliser l'analyse d'une situation de travail dans son entreprise et à présenter cette analyse.

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de formateur PRAP 2S

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences de formateur PRAP 2S